

Mis en ligne le 21 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13220 DU 19 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement
10 Bd des dunes.
Mardi 2 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Mme THILLOSEN Christianne-10 Boulevard des dunes-56260 LARMOR-PLAGE
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de modifier le stationnement devant le 10 Boulevard des dunes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 2 avril 2024 à partir de 08h00, le stationnement sera interdit sur 3 emplacements devant le N°10 boulevard des dunes pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

Patrice VALTON

